

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis 20-2015

sollicitant

un crédit d'investissement de CHF 698'400.- destiné à l'aménagement d'une zone mixte comprenant un skatepark pour occuper l'espace sis entre le tracé de la nouvelle route et celui du LEB à la Fleur-de-Lys

Au Conseil communal

De et à
1008 Prilly

Prilly, 20 octobre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le 8 octobre 2015 dans la composition suivante :

- Monsieur Georges Borer, confirmé dans sa fonction de Président,
- Mesdames Isabelle Aparicio, Madeline Conne, Johanna Monney,
- Messieurs Jean-Pierre Rosset, Youri Hanisch et Pascal Delessert, désigné rapporteur.

La Municipalité est représentée par Monsieur Michel Pellegrinelli Conseiller municipal, accompagné par Messieurs Diego Marin, chef du Service des travaux et Daniel Gambazza, chef du Service jeunesse.

Présentation du préavis par M. Pellegrinelli, Conseiller municipal

En 2014, cinq variantes ont été proposées par un bureau VWA, mandaté par la Municipalité ; trois projets ont été retenus pour une analyse plus fine :

- Jardinage et agriculture urbaine (jardins potagers publics)
- Ecologie, passé et futur (extension naturelle de la végétation sur la zone de déblais du chantier du LEB)
- Sports et loisirs.

En janvier 2015, la Municipalité a retenu cette dernière variante prévoyant la construction d'un skatepark en raison des nombreux avantages cités dans le préavis dont, en particulier, l'opportunité de créer cette place d'activité en vue du remplacement du skatepark de Corminjoz appelé à disparaître. D'autre part, l'aspect associatif du projet (gouvernance par la création d'une Association des utilisateurs encadrée par le Service jeunesse) offre la possibilité d'implication des jeunes dans le cadre d'une démarche globale et de leur encadrement.

En outre, le skatepark ne représenterait que moins d'un tiers de la surface de la parcelle ; par rapport au projet initial présenté au Conseil communal ce dernier printemps, une nouvelle partie "street workout" compléterait l'aménagement.

La dépense initiale (CHF 500'000.-) demandée par le biais du préavis 5-2015 est aujourd'hui dépassée de CHF 198'400.-. En effet, diverses analyses ont permis d'affiner le projet, en particulier en y ajoutant la partie "street workout" ; cependant, les coûts propres au skatepark ne représentent finalement moins de la moitié du coût total.

La pratique du skate exige d'utiliser une surface dure, en l'occurrence le béton. Une installation fixe évite également le déplacement non souhaité d'une installation préfabriquée et limite le bruit à l'usage. Le surcoût modeste de l'installation fixe en béton proposée par rapport à une installation hors sol est rapidement amorti par un entretien plus restreint et une usure quasi nulle.

Pour les frais d'entretien, il faut compter environ 20 heures annuelles à charge du Service des travaux, correspondant de près au travail fourni aujourd'hui au skatepark de Corminjoz.

Le fonds du sport devrait pouvoir participer à la dépense à hauteur d'environ CHF 50'000.-.

Finalement, suite aux interrogations de certains conseillers s'étant exprimés ce printemps lors de l'étude du préavis 5-2015 en demandant de proposer encore d'autres variantes (biotope ou jardin botanique), la Municipalité répond que le projet actuel propose un aménagement formé de trois zones ; skatepark, "street workout" / repos largement arborisé et zone végétalisée. En outre, cet aménagement complétera 8 zones de verdure ou arborisées déjà existantes dans le périmètre de la Fleur-de-Lys.

Aspects sociaux du projet présentés par M. Gambazza, chef du Service jeunesse

Un groupe d'utilisateurs des installations existantes de Corminjoz s'est approché de son service il y a déjà 2-3 ans en souhaitant pouvoir développer ce skatepark. L'avenir de ce dernier en ce lieu étant condamné, il n'est pas souhaitable investir sur ce site. De plus, les installations hors-sol actuelles ne répondent plus aux activités pratiquées (skate, vélos, etc). A ce propos, le Canton a publié une brochure conseillant la mise à disposition d'installations répondant aux besoins des jeunes, du type de celle prévue par le préavis. Aujourd'hui, bon nombre de jeunes se déplacent dans d'autres communes pour pratiquer leur hobby. Une nouvelle installation limiterait également l'utilisation du mobilier urbain non dévolu à cet effet (rampes d'escalier, muret, etc) pouvant être dangereux et provoquer d'autres inconvénients (bruit, etc). La proposition retenue répond pleinement aux utilisateurs.

Un tel aménagement n'est pas réservé qu'aux jeunes car aujourd'hui certaines personnes de 25-30 ans aiment à pratiquer ce type d'activités. C'est un vrai lieu d'échange permettant également au Service jeunesse de travailler préventivement dans le cadre de ses tâches quotidiennes. Par contre, en incitant les jeunes à se déplacer dans une autre commune, le contact indispensable entre le Service jeunesse et les jeunes de Prilly serait rompu.

Le site ne doit pas être considéré comme un simple "produit de consommation" mais, par la création d'une Association, doit permettre de définir ensemble une dynamique de gestion de cette place ; les utilisateurs seront donc placés dans une démarche participative.

Compléments techniques fournis par M. Marine, chef du Service des travaux

M. Marine rappelle que les 500'000.- initialement prévus se basaient sur les métrés d'une installation usuelle sans en avoir arrêté les plans exacts et sans prévoir la zone "street workout". Le projet présenté aujourd'hui est beaucoup plus abouti. Le skatepark en lui-même n'est pas plus cher que le projet initial mais l'accent a été aussi porté sur cette zone intermédiaire nouvelle ainsi que sur les aspects paysagés et des plantations. Finalement, l'économie imaginée initialement en profitant des entreprises engagées dans les chantiers ferroviaires et routiers n'est pas significative, le type de travail étant trop spécifique pour ne pas devoir l'attribuer à une entreprise spécialisée (seule une, voire deux entreprises reconnues comme telle en Suisse).

M. Marine précise encore que des barrières seront posées, prévenant que des engins (skate, vélos, etc) terminent leur course sur la route et évitant que les usagers soient tentés de traverser la route en dehors du passage prévu. La DGMR doit encore se prononcer sur le projet et il n'est pas impossible que des glissières soient exigées ; si tel devait être le cas, il appartiendrait certainement au chantier "LEB" de prendre en charge les surcoûts.

L'écoulement des eaux des surfaces du skatepark s'effectuera naturellement tout au long de la "rivière" créée par l'installation pour terminer dans un collecteur d'eau clair en aval.

Il est difficile de comparer les coûts d'un tel projet par rapport à des installations récentes d'autres communes, chaque aménagement connaissant ses propres spécificités ; cependant, Monsieur Marine apporte à la commission les chiffres suivants :

- Cheseaux : nouveau skatepark inauguré récemment : préavis de CHF 670'000.- pour une surface de 600m² (le coût final réel n'est pas connu)
- Yverdon : CHF 1,7 Mio pour une surface de 1000m² (dont : 600 m² de skatepark)
- Gland (2012) : CHF 370'000.- pour 750m² mais hors-terre.

En fonction des structures proposées, le projet de Prilly est donc dans le tir, plus de la moitié de la dépense étant liée aux aménagements extérieurs au skatepark (arborisation, mobilier urbain, "street workout", etc.)

Dans un but d'économie, il n'est pas prévu créer un point d'eau (économie d'env. 35'000.-) ce qui interroge la commission. Sans déposer d'amendement, celle-ci propose à la Municipalité de réétudier sa position par exemple en fonction d'autres petites économies réalisées.

Questions des commissaires

Après ces nombreux compléments d'informations, le président passe la parole aux commissaires pour leurs questions et remarques supplémentaires :

- Malgré les informations données, un commissaire s'inquiète du bétonnage systématique en milieu urbain provoquant par exemple une hausse des températures en ville en été. Dès lors, il souhaite connaître plus de détails sur les raisons ayant incité la Municipalité de ne pas retenir une des autres variantes (jardinage urbain / écologie passé-future / autres idées tel un jardin botanique)
- Bien que le mandat en première réflexion au bureau spécialisé ait été extrêmement ouvert hormis les contraintes liées à la parcelle, les autres variantes n'ont pas été retenues pour les raisons suivantes :
 - Jardins communautaires : onéreux par les charges d'entretien et de suivi.
 - Ecologie, passé et futur consistant à laisser la nature reprendre le dessus sur les gravats provoqués par le chantier LEB : il faudrait certainement des années avant que cette zone redevienne visuellement agréable ; de plus, bon nombre de déchets ne pourraient pas être laissés sur place en raison de leur composition et nécessiteraient de toute manière leur élimination provoquant des coûts inévitables. Finalement, les investissements consentis ne déboucheraient que sur une surface recouverte de broussailles, ne pouvant être utilisée par aucune activité.
 - Un autre projet consistait à la création d'un point de vue en y construisant une butte, mais dans des proportions financières inacceptables.
 - Un jardin botanique ne répondrait que très partiellement à la demande de la jeunesse et ne pourrait fédérer les utilisateurs au même titre que le skatepark.
- Une situation du skatepark à Malley n'est-elle pas imaginable ?
- Le nord de la Ville est naturel pour les activités des jeunes (foot, piscine, tennis, etc) contrairement au cheminement en direction du sud. D'autre part, le futur de Malley est intercommunal, Prilly ne possédant que peu de terrains, ceux-ci étant dévolus au logement.
- L'implantation d'un skatepark à la Fleur-de-Lys n'est-elle pas trop proche de celui de Cheseaux ?

- Pour le Service de la jeunesse, un lieu de rencontre à Prilly permettant de faire du sport est très utile car si les jeunes quittent Prilly, le travail de proximité du Service jeunesse ne peut plus se faire. De plus, les possibilités d'activités offertes ne sont pas identiques.
- Qu'advient-il du matériel de Corminjoz ?
- A ce jour, la Municipalité n'a pas voulu spéculer sur une revente. D'ailleurs, seule la rampe pourrait être réutilisée mais certainement sans contrepartie financière significative.
- Ne crée-t-on pas un risque d'insécurité par le fait qu'aucun éclairage ne soit prévu ?
- Si l'on éclaire la zone, celle-ci risque d'être occupée jusque tard dans la nuit, provoquant des nuisances non acceptables pour le voisinage. Les deux variantes s'opposent et il faut faire un choix.
- Avons-nous déjà une idée de la composition de l'Association et de son avenir à moyen-long terme ?
- La structure proposée devrait permettre d'intéresser un panel très large des intéressés de tout âge. Cette richesse devrait pouvoir faire perdurer l'Association. Aujourd'hui déjà, plusieurs personnes se sont annoncées très intéressées par cette démarche participative.
- Les feuilles mortes des arbres à proximité du skatepark ne vont-elles pas perturber son usage et nécessiter un entretien régulier et important ?
- Les grands arbres sont principalement à l'est. Le Service des travaux maintiendra cependant un service tel que celui connu aujourd'hui à Corminjoz. Finalement, par le biais de l'Association, un travail participatif par les utilisateurs est également imaginé.
- Les installations ne sont-elles pas sujettes aux graffitis ?
- Il est vrai que les skateparks sont souvent "graffés". Mais n'est-il pas préférable que ces "œuvres" se retrouvent sur une telle installation plutôt que sur d'autres biens immobiliers ? De plus, les structures enterrées limitent fortement leur visibilité, diminuant d'autant l'intérêt des tagueurs.
- Dans le cadre de la prévention des accidents, ne serait-il pas judicieux de poser des panneaux fixant l'usage de protections individuelles (casques, etc.) ?
- C'est l'un des éléments qui devrait figurer dans la chartre de l'Association mais aucune obligation n'est possible sans le contrôle et la présence en continu d'un responsable, ce qui n'est pas imaginable. Le message sera néanmoins transmis tant que faire se peut par les membres de l'Association.
- Revenant sur l'absence du point d'eau, un commissaire ayant lui-même pratiqué le skate estime que les utilisateurs peuvent prendre une gourde ; dès lors, il est d'avis, tout comme la Municipalité, qu'un point d'eau n'est pas indispensable.
- quest I de l' De p

- La commune de Jouxkens-Mézery a-t-elle été approchée pour une éventuelle participation financière?
- Notre commune voisine a effectivement été informée de l'intention municipale cependant, pas dans l'optique d'une participation financière, chacune des communes étant responsable individuellement de ce genre d'investissements (Prilly n'a, par exemple, pas participé à la réalisation de la place de jeux de Jouxkens-Mézery alors que de nombreux petits enfants prillérans en profitent).
- Quel est le planning de réalisation imaginé ?
- Début des travaux au plus vite au printemps 2016 pour 6 à 8 mois de chantier ; la mise à disposition est donc imaginée qu'après la saison d'hiver 2016-2017.

Discussion finale et délibération de la commission

La commission s'estimant suffisamment renseignée pour délibérer, son président libère Messieurs Pellegrinelli, Marine et Gambazza, non sans les remercier pour leurs développements très détaillés, puis ouvre une discussion finale.

La commission relève en particulier les aspects sociaux, participatif et de responsabilisation de la jeunesse prillérane liés au projet.

Finances

L'objet à traiter n'étant pas soumis à l'examen de la commission des finances, il est néanmoins relevé que le crédit demandé figure au plan des investissements du budget 2015. Un montant de CHF 7,0 Mio figure sous "*Réaménagement du ruisseau de Broye au droit du nouveau carrefour de la Fleur-de Lys*"; ce montant comprend les préavis 5/2015 et 6/2015 déjà votés en début de cette année pour un total de CHF 5'748'000.- Il subsiste donc, au plan des investissements une somme de CHF 1'252'000.- pouvant absorber le crédit demandé par ce préavis.

Bien que les commissaires reconnaissent que le crédit sollicité est d'importance, ils estiment que le projet répond à plusieurs problèmes : disparition future de la place de Corminjoz, création d'une nouvelle activité pour la jeunesse dans le cadre d'une démarche participative répondant au travail quotidien du Service jeunesse.

Enfin, il n'est pas imaginable d'engager aucune dépense pour la remise en état de cette parcelle après les travaux ferroviaires et routiers. Une solution visant à une simple mise à niveau du secteur et recouvert de broussailles n'apporterait aucune plus value.

Vote final de la commission

Aucun amendement n'est proposé par la commission. Au vote final, les conclusions sont acceptées à l'unanimité de celle-ci.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis 20-2015 vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal No 20-2015,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 698'400.- destiné à l'aménagement d'une zone mixte comprenant un skatepark pour occuper l'espace sis entre le tracé de la nouvelle route et celui du LEB à la Fleur-de-Lys;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 20 ans au maximum par la rubrique 440.331 «Parcs, promenades, cimetières»;
4. de faire figurer sous la rubrique 440.390 «Parcs, promenades, cimetières» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit;
5. de porter en diminution de ce crédit la subvention qui pourrait être accordée par le Fonds du sport vaudois.

Au nom de la commission,

Le président :

Le rapporteur :

Georges Borer

Pascal Delessert